

Commune Nouvelle de Villeneuve-en-Perseigne  
Mairie  
16, Rue de la Forêt de Perseigne  
C<sup>une</sup> Déléguée de La FRESNAYE-sur-CHEDOUET  
72600 – VILLENEUVE-en-PERSEIGNE  
Tel.02.43.97.80.15  
Fax.02.43.97.86.85

Date de convocation : 20.06.2023  
Membres en exercice : 23  
Présents : 18  
Pouvoirs : 3  
Votants : 21

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26.06.2023**  
**A 19h30 à la Maison des Services Publics de Villeneuve-en-Perseigne**

L'an Deux Mille Vingt-trois, le 26 juin à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Villeneuve en Perseigne, légalement convoqués le 20.06.2023 se sont réunis sous la présidence de M. André TROTTEY, Maire de Villeneuve-en-Perseigne.

**Délib 2023-71 Avis sur l'abrogation de la carte communale de Roullée**

N°	Qualité	NOM PRENOM	PRESENT	REPRESENTE	ABSENT / EXCUSE
1	Monsieur	TROTTEY André	X		
2	Madame	VINCENT Valérie	X		
3	Monsieur	LAMBERT Jean-Luc	X		
4	Madame	ALLAIS Brigitte	X		
5	Monsieur	MONTHULE Xavier	X		
6	Madame	PRODHOMME Martine	X		
7	Monsieur	LOISON Francis		Pouvoir à C.CAMUS	
8	Madame	PATOUT Prescillia		Pouvoir à JL.LAMBERT	
9	Monsieur	FAVIER Patrice	X		
10	Madame	GASZTOWTT Yolaine		Pouvoir à A.CONSONNI	
11	Monsieur	VIOLET Alain	X		
12	Madame	PATEL Pascale	X		
13	Monsieur	CAMUS Christian	X		
14	Madame	CONSONNI Annick	X		
15	Monsieur	ADAM Cyril	X		
16	Madame	ANFRAY Liliane	X		
17	Monsieur	FONTAINE Eric	X		
18	Madame	BISSON Nadine	X		
19	Monsieur	JOUVIN Pascal	X		
20	Madame	BEUNECHE Adeline	X		
21	Monsieur	ANFRAY Dominique			Excusé
22	Madame	MAINGUY Vanessa			Absente
23	Monsieur	BELLIDO Arnaud	X		

Secrétaire de séance: VINCENT Valérie

## 2023-71 AVIS SUR L'ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE DE ROULLEE

Le projet de révision du PLUI, qui prévoit l'intégration de la commune de Villeneuve en Perseigne, porte également sur l'abrogation de la carte communale de Roullée.

Le projet a été arrêté par délibération de la CUA du 13.10.2022 et sera soumis à l'approbation du conseil communautaire après l'enquête publique.

La CUA nous demande de rendre un avis sur l'abrogation de la carte communale de Roullée,

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Demande que la parcelle A 268 sur Roullée soit intégrée en zone constructible, tel que prévu au cours des travaux préparatoires.

Ces actes sont rendus exécutoires  
Après dépôt en Sous-préfecture le  
Et publication, affichage ou notification du

Fait à Villeneuve-en-Perseigne, le 30.06.2023

Secrétaire de séance

VINCENT Valérie



Le Maire de Villeneuve-en-Perseigne

André TROTET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200047629-20230626-26-06-2023\_71c-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/07/2023

Publication : 30/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation